

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

5 - LISTE DES ANNEXES DU PLU

Révision prescrite	26 sept. 2013,
PADD débattu	25 février 2016
PADD nouveau débat	20 février 2019
Projet de PLU arrêté	18 juin 2019
PLU approuvé le	2 juillet 2020



CYCLADES
Espace Wagner bât. A1
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agropac
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON

Le dossier de PLU comporte en **annexe**, à titre d'information, un certain nombre de documents et d'informations dont la liste figure aux articles R.151-51, R.151- 52 et R.151-53 du Code de l'Urbanisme. Ces informations sont pour la plupart, reportées sous forme graphique et figurent au présent dossier :

1 - SECTEUR SAUVEGARDE

Secteur Sauvegardé sur Villeneuve lez Avignon créé et délimité le 13 septembre 1995.

PSMV Villeneuve – créé par arrêté préfectoral du 5 mai 2009, modifié par arrêté préfectoral du 20 mars 2012

Sur le périmètre du Secteur Sauvegardé, s'applique le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) qui constitue un document d'urbanisme à part entière. Il a été approuvé en vue de protéger et de mettre en valeur les quartiers historiques 5 mai 2009 et modifié le 20 mars 2012. Sur son périmètre, le PLU ne s'applique pas, le règlement du PSMV a seul, valeur réglementaire.

Le Secteur Sauvegardé est devenu de plein droit Site Patrimonial Remarquable (cf SUP AC4)

Joint en annexe :

- Fiche secteur sauvegardé Villeneuve Lez Avignon
- Secteur sauvegardé : info générale

2 - PLAN DE PERIMETRE DES ZAC

3 – ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

SMICTOM. Arrêté Préfectoral n°05-050N du 26 mai 2005

4 - INFRASTRUCTURES TERRESTRES BRUYANTES

- Arrêté Préfectoral n°98/3635 du 29-12-1998 portant Classement Sonore des Infrastructures de Transports Terrestres dans le Département du Gard
- Arrêté Préfectoral n°2014071-0019 du 12 mars 2014 portant approbation du classement sonore du réseau routier départemental du Gard

5 - MONUMENTS HISTORIQUES – Zones ARCHEOLOGIE

- Arrêtés ministériels portant classement ou inscription aux Inventaires des Monuments Historiques
- Arrêté n°2014204-0009 Zones de présomption archéologiques + carte

6 – ANNEXES SANITAIRES – SCHEMA DES RESEAUX

- 6.0 Notice des Annexes Sanitaires
- 6.1 Plan du Réseau Eau potable
- 6.2 Plan du Réseaux Eaux Pluviales
- 6.3 Plan du Réseau Eaux Usées
- 6.4 Plan du Réseau Gaz
- 6.5 Zonage provisoire Assainissement et protection des captages eau potable
- 6.6 Zonage provisoire assainissement Eaux Pluviales
- 6.7 Notice zonage d'assainissement Villeneuve v3
- 6.8 Captages Eau Potable – Arrêté DUP 1987 Etude BRGM 1976
- 6.9 Rapport hydrogéologue 2016

7 - SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

- **Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine :**
 - AS1, protection des eaux potables (captages Fort St André et Ile de la Motte / Ile de la Barthelasse)
 - AC1 : Monuments Historiques : mesures de classement et d'inscription, périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat, Zone de protection des monuments historiques
 - AC2 : Sites inscrits et sites classés
 - AC4 : Site Patrimonial Remarquable (SPR) créé le 13/09/1995. Ex secteur sauvegardé. Arrêté SU2019/8
- **Les servitudes relatives à la salubrité et sécurité publique :**
 - INT1, voisinage des cimetières,
 - **PPRIF**, Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles, risque Incendies de Forêt
 - EL2, **PSS Rhône**, Plan des Surfaces Submersibles du Rhône (Servitude résultant de l'application des articles L.515-8 à L.515-12 et L.211-12 du Code de l'Environnement)
 - PM3, Plan de prévention des Risques Technologiques (**PPRT** Etablissement **Eurengo** – Sorgues – Arrêté 2013347-0017 (Vaucluse) 2013347-0012 (Gard) arrêté 13/12/2013)
 - AR3, Servitude instaurée autour de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) à Sorgues
- **Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements :**
 - I4, Electricité, canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)
 - EL3, Cours d'eau, servitudes de halage et de marchepied
 - T1, voies ferrées
 - T5, servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage
 - PT2, Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PT1, protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.

8 – RISQUES INONDATIONS

<ul style="list-style-type: none">○ Doctrine PPRI Rhône 2018○ Etude ressuyage Plaine Abbaye○ Atlas des Zones Inondables○ Etude hydraulique Cereg Domaine de la Tour○ Tri Avignon Tricastin Basse Durance	<ul style="list-style-type: none">○ Carte RI Exzeco○ Crue centennale plaine Abbaye○ RI Plan Rhône 2009, carte aléa de référence○ Notice Ruissellement
--	--

9 – TAXE d'AMENAGEMENT

- Carte des secteurs à taxation majorée

10 - PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées

- Note de présentation des itinéraires inscrits au PDIPR
- Schéma des itinéraires de Grande Randonnée et du RLESI en projet